

MENTION COMPLEMENTAIRE COIFFURE *en alternance*

Objectifs de la formation :

La mention complémentaire est un diplôme d'ÉTAT qui complète les connaissances et compétences acquises en CAP Coiffure et qui prépare au Brevet Professionnel. Il atteste de l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice de cette activité professionnelle, les titulaires sont compétents dans les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration et d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.

Déroulement de la formation :

La formation se déroule sur 420 h (12 mois) en alternance en contrat d'apprentissage

Modalités d'inscription et de recrutement :

Dossier de candidature à transmettre avec un CV et lettre de motivation présentant votre projet professionnel + Admission sur entretien avec un membre de l'équipe pédagogique

Qualités requises :

- Capacité d'écoute, d'analyse, d'imagination et de résistance physique
- Sens du contact
- Dextérité
- Patience
- Sens de l'esthétique
- Bonne présentation

Moyens et méthodes pédagogiques :

Mise en œuvre des techniques sur la clientèle au

sein de l'école. Pratique dans un salon de coiffure ; évaluations, examens blancs, entretiens, rencontre avec le tuteur en entreprise, suivi de contrat ; travaux pratiques, mise en situation professionnelle ; étude de cas, documents pédagogiques

Prérequis : Titulaire d'un CAP Coiffure

Délai d'accès : 1 à 3 mois

Tarifs :

Contrat d'apprentissage :

- Coût formation : Prise en charge OPCOs
- Frais de scolarité : 0 €
- Frais de premier équipement : 0 €

Accessibilité :

La formation est accessible aux personnes porteuses d'handicap. Les conditions d'accueil seront évaluées après entretien et en partenariat avec l'AGEFIPH.

Après la Mention Complémentaire :

Le titulaire de la Mention Coiffure peut exercer ses activités en tant que coiffeur qualifié, dans des établissements et institutions diverses, milieux du spectacle, de la mode.

Il peut aussi choisir de continuer à se former en intégrant un **BP Coiffure**.



Aptitudes et compétences :

Aptitudes	Compétences
S'INFORMER - COMMUNIQUER	<ul style="list-style-type: none">Rechercher, s'approprier l'information à des fins professionnelles afin de la transmettreCommuniquer en vue de la réalisation d'une prestation
ORGANISER - GERER	<ul style="list-style-type: none">Organiser les activitésGérer l'environnement de travail
METTRE EN ŒUVRE - CONCEVOIR	<ul style="list-style-type: none">Mettre en œuvre des techniques de colorationMettre en œuvre des techniques de coupe dameMettre en œuvre des techniques de coiffage
CONTRÔLER - EVALUER	<ul style="list-style-type: none">Evaluer la qualité de la prestationApprécier l'efficacité de la prestation

Programme :

Technologies et méthodes :

Diagnostic et conseils (observation et bilan) ;
hygiène et soins capillaires ; coupe ; mise en
forme temporaire ; mise en forme permanente ;
coloration et décoloration ; coiffage ; entretien
du système pilo-facial.

Physique et chimie appliquée :

L'eau solvant et milieu réactionnel ; réactions
acido-basiques ; réactions d'oxydoréduction ; les
composés organiques ; installations et appareils
électriques.

Biologie appliquée :

Organisation et fonctionnement du corps
humain ; Bio-contaminations et lutte
antimicrobiennes ; la peau et les phanères

Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité :

Ergonomie – hygiène – sécurité ; installation et
aménagement des locaux ; réglementation en
usage avec la profession ; qualité de service.

Compta-Gestion :

Le cadre de la création ; le rachat ou
l'exploitation d'un salon existant ; le pilotage de
l'entreprise ; les opérations comptables et
administratives courantes ; la gestion et le
management du personnel ; la vente conseil

Arts appliqués à la profession :

Historique de la coiffure ; mise en valeur des
produits et des services (documents techniques
de publicité) ; création et réalisation d'une
coiffure.



Modalité de contrôle de connaissances et règlement d'examen du Diplôme d'Etat

Épreuves	Forme	Durée	Coeff.
E.1 - Transformation Coiffage Dame	<i>Pratique</i>	45min	4
E.2 - Coloration, effets de couleurs	<i>Pratique et orale</i>	1h50	4
E.2 - Evaluation de l'activité professionnelle	<i>Ecrite et Orale</i>	20min	4

Une attestation de formation sera délivrée par le Centre qui attestera des compétences acquises à l'issue de la formation

Contrat d'alternance :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE	<ul style="list-style-type: none">• Formation initiale (diplôme ou titre professionnel)• Contrat à durée limitée (CDL)• Durée du contrat en fonction de la durée du cycle de formation conduisant au diplôme. Cette durée est indiquée dans la convention.• Accessible de 16 à 29 ans révolus. L'âge maximum peut être porté à 35 ans selon certaines conditions.• Entre 27 % et 100 % du Smic, suivant l'âge et le niveau d'études, ou le salaire minimum conventionnel si plus favorable
------------------------------------	---